

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 avril 2026

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-04-2026-07

Date de convocation le 12/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

Etaient présents : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIALE LO SOLAN

Le Conseil municipal de Mont,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et suivants,

CONSIDÉRANT le renouvellement des Conseils municipaux,

CONSIDÉRANT que le centre social LO SOLAN sollicite la désignation d'un représentant titulaire ainsi que d'un suppléant par commune concernée par ses activités,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de MONT de participer à la gouvernance de cette association intervenant dans le champ de l'action sociale et du maintien à domicile,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner Mme TEIXEIRA Marina en qualité de Représentante titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration du Centre social Lo Solan.

DÉCIDE de désigner Mme CASTANHEIRA Ludivine, en qualité de suppléante, appelée à siéger et voter en cas d'empêchement de la titulaire.

DÉCIDE de transmettre les coordonnées complètes des personnes désignées (nom, prénom, adresse, téléphone, courriel) à l'Association Lo Solan conformément à sa demande.

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.


Le Maire

Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

